

VERSION NON-APPROUVÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

LE 24 AOÛT 2021

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue par vidéoconférence, **le mardi, vingt-quatrième jour du mois d'août deux mille vingt-et-un (2021) à 16h**, le tout suivant les dispositions voulues par la loi, les décrets et arrêtés ministériels.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Monsieur Serge Courchesne, directeur général adjoint ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des services juridiques et greffière étaient également présents.

310-08-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Leblanc, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

311-08-21 NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET DES SUBSTITUTS – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE SAINT-CONSTANT ET SAINTE-CATHERINE

CONSIDÉRANT le changement de présidence au sein du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'entente décrétant la constitution de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Ville d'où provient la présidence doit nommer trois délégués au sein du CA;

Il est proposé par madame la conseillère Julie Rondeau, appuyée par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité de nommer Monsieur Martin Gélinas ainsi que Monsieur Michel LeBlanc à titre de représentants de la Ville siégeant sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine;

De nommer Madame Isabelle Morin ainsi que Monsieur Sylvain Bouchard à titre de substituts.

Que le mandat de ceux-ci soit valide jusqu'au remplacement de la présente résolution.

ADOPTÉE

2^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu. Aucune question n'a été reçue.

312-08-21 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard appuyé par monsieur le conseiller Michel LeBlanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 16h04.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 août 2021.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, directeur général adjoint
trésorier

VERSION NON-APPROUVÉE